



Attente de délibéré des prudhommes et arrêt maladie

Par **ANDRI RIGA**, le **01/10/2017** à **23:39**

Bonsoir à tous

j' ai saisi les prudhommes pour une demande de résiliation juridique en Juillet 2016.

En Mars 2016, l'entreprise pour laquelle je travaille depuis 10 ans a été reprise. Le repreneur m'a imposé un nouveau contrat différent de mon contrat initial. Et il me donne le choix entre démissionner ou signer...Il est hors de question que je démissionne. Ce contrat m'est financièrement défavorable.

je suis en arrêt maladie depuis Avril 2016 à ce jour pour dépression, puis pour des pb neurologique causés par la situation. J' ai été convoqué par la sécu qui me fait savoir qu'elle me prend en charge jusqu'à fin septembre 2017...

Le délibéré des prudhommes aura lieu début décembre. En attendant je ne sais pas quoi faire! Je ne peux pas retourner travailler...la situation est très dure à vivre....

Que dois je faire?
merci d avance

Par **P.M.**, le **02/10/2017** à **08:20**

Bonjour,

Je ne comprends pas comment le nouvel employeur a pu vous imposer un nouveau contrat de travail car s'il a utilisé la force par la violence, il aurait fallu déposer plainte de même s'il vous obligeait à rédiger une lettre de démission...

Vous pourriez envisager et à la limite auriez pu le faire dès ce moment là de prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur mais ne connaissant pas le dossier, je ne peux pas vous si dire les griefs que vous avez contre l'employeur sont suffisants pour que le Conseil de Prud'Hommes l'analyse comme ayant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse ou au contraire d'une démission...

Par **Sed31**, le **25/12/2018** à **13:00**

Bsr je suis au prud'homme avec mon employeur suite a une demande de mutation une fois installé a l'endroit demandé mon employeur me donne pas de travaille et me demande de venir sur mon ancienne habitation par mes propres moyen cela fait 6 mois que sa dur depuis le 9/07/2018 je suis en maladie ta eu une conciliation en décembre ou personne c'est présenté pour Motif pas assez préparé une nouvelle date et prévu le 8/02/2019 que faire entre temps resté maladie ou peut t'on travaillé ailleurs
Merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **25/12/2018** à **19:48**

Bonjour,

Je pense que pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet en supprimant votre message sur celui-ci pour qu'il n'y ait pas de doublon...